



Respecter les droits de la personne

À nos collègues de McDonald's,

L'objectif de McDonald's est de nourrir et soutenir les collectivités. Notre engagement envers le respect des droits de l'ensemble des personnes dans les collectivités où nous vivons, travaillons et que nous servons est au cœur de cet objectif. Notre politique en matière de droits de la personne décrit vos droits ainsi que votre responsabilité envers le respect des droits d'autrui par la création de milieux de travail sûrs, respectueux et ouverts à tous, partout où nous exerçons nos activités.

Chez McDonald's, l'amélioration continue est au cœur de notre identité, et notre politique actualisée en matière de droits de la personne reflète mieux notre engagement envers la résolution des enjeux critiques sur lesquels nous pouvons avoir la plus grande incidence. Notre approche est ancrée dans les Principes directeurs des Nations Unies (UNGP), un cadre internationalement accepté qui fixe la norme pour l'implication des entreprises dans la lutte contre les défis en matière de droits de la personne.

Dans tout ce que nous faisons, nous restons ancrés dans nos valeurs et nous attendons de nos partenaires commerciaux, y compris les franchisés, les sous-traitants et les fournisseurs, qu'ils adoptent et respectent nos engagements en matière de droits de la personne. Alors que nous nous efforçons de créer un environnement qui favorise la dignité et le respect, nous continuerons à accueillir des employés et des parties prenantes aux origines et aux expériences diverses afin de découvrir de nouvelles manières de faire évoluer nos actions en faveur de cette politique.

Avec votre soutien, je suis convaincu que nous continuerons à exercer nos activités d'une manière qui nous rendra tous fiers de faire partie de McDonald's.

Chris Kempczinski
Président et chef de la direction,
McDonald's Corporation



Politique de McDonald's en matière de droits de la personne

Notre engagement

Chez McDonald's Corporation (« McDonald's »), les droits de la personne sont intégrés aux activités quotidiennes de l'entreprise, ce qui nous permet de respecter notre engagement envers le respect des droits de toutes les personnes et collectivités qui produisent, servent et consomment nos produits alimentaires.

McDonald's s'engage à respecter les droits de la personne tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à développer et mettre en œuvre son approche des droits de la personne conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Nous respectons les droits et les principes de la Charte internationale des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant, et nous sommes signataires de Women's Empowerment Principles (Principes d'autonomisation des femmes).

Portée et champ d'application

Nous cherchons à respecter les droits de la personne couverts par la Déclaration universelle. Grâce à notre processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, nous décelons les domaines prioritaires en matière de droits de la personne et nous les communiquons dans le cadre de nos processus de création de rapports sur les droits de la personne. Au moment de la rédaction de la présente version de la politique, les domaines d'intervention en matière de droits de la personne décelés sont les suivants : travail des enfants; confidentialité des données; diversité, équité et inclusion (DEI); éducation et création d'emplois; recours effectif; travail forcé; liberté d'association (ou de refus d'association) et de négociation collective; droits fonciers; discrimination et harcèlement; nutrition; santé et sécurité au travail (SST); conditions de travail (contrats, heures, heures supplémentaires, salaires); et sécurité en milieu de travail. Le processus d'identification des domaines d'intervention en matière de droits de la personne est



dynamique. Nous respectons les droits de la personne mentionnés dans la Déclaration universelle, au-delà de ces domaines d'intervention.

Nous accordons une attention particulière à l'identification des groupes susceptibles d'être particulièrement vulnérables aux incidences négatives sur les droits de la personne, notamment les travailleurs migrants, les populations autochtones, les femmes, les communautés minoritaires socialement défavorisées, les personnes handicapées ou les enfants et les jeunes, et nous nous engageons à prendre les mesures appropriées pour respecter leurs droits. Nous nous efforçons de créer des milieux de travail sûrs, inclusifs et respectueux partout où nous exerçons nos activités et de respecter les droits fondamentaux de tous les employés de McDonald's. Nous interdisons le travail des enfants, la traite des êtres humains et le travail forcé, en servitude, sous contrat ou en prison.

Nous reconnaissons que les ressources naturelles et l'environnement ont un lien important avec l'exercice des droits de la personne. Nous adoptons une approche globale pour respecter les ressources naturelles et l'environnement, pour les collectivités qui en dépendent et pour l'avenir de notre entreprise. Nous veillons à ce que notre travail sur les ressources naturelles et l'environnement tienne compte des considérations relatives aux droits de la personne.

Cette politique s'applique à McDonald's Corporation et à ses filiales majoritaires dans le monde entier.

Nous comprenons également que, par la conduite de leurs activités, nos partenaires commerciaux, y compris les franchisés, les sous-traitants et les fournisseurs, peuvent avoir une incidence sur les droits de la personne. Nous nous efforçons de travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent nos engagements en matière de droits de la personne, de sécurité, d'éthique et de conformité, et nous cherchons à utiliser nos relations commerciales, établies dans le respect des principes directeurs des Nations Unies, pour les encourager et les aider à agir d'une manière qui correspond aux engagements énoncés dans la présente politique. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits de la personne et nous les encourageons à adopter des politiques similaires.

Cette politique est renforcée par une série de politiques et de directives pertinentes de McDonald's. Nos normes de conduite professionnelle contiennent notre engagement envers le respect des droits de la personne dans nos milieux de travail, et elles s'appliquent à tous les employés de McDonald's. Les normes mondiales de la marque s'appliquent à McDonald's, à ses filiales majoritaires et à ses franchisés. Nos principes de recrutement responsable et éthique s'appliquent à McDonald's, à nos filiales majoritaires, à nos franchisés, ainsi qu'aux tiers qui gèrent ou recrutent de la main-d'œuvre migrante en notre nom. Notre code de conduite des fournisseurs et nos normes de responsabilité en milieu de travail des fournisseurs contiennent nos exigences en matière de droits de la personne



pour les fournisseurs. Notre engagement sur les forêts porte sur la déforestation et les droits fonciers des collectivités concernées.

Notre approche

Dans le cadre de notre engagement envers le respect des droits de la personne, nous prenons des mesures pour déceler les incidences négatives réelles ou potentielles sur les droits de la personne qui sont directement ou indirectement liées à nos activités commerciales ou à celles de nos partenaires commerciaux. Pour y parvenir, nous faisons appel à un système de diligence raisonnable et d'évaluation des droits de la personne, puis nous développons des solutions appropriées aux incidences et aux risques décelés. Cela peut impliquer l'élaboration de politiques et de systèmes par le biais d'un partenariat et d'une collaboration. Ce processus est soutenu par l'engagement des parties prenantes internes et externes.

Nous reconnaissons que la diligence raisonnable en matière de droits de la personne est un processus continu et dynamique, et nous avons mis en place des systèmes et des processus pour déceler les facteurs contextuels modifiés qui augmentent les risques en matière de droits de la personne, et pour y remédier. Ainsi, nous nous efforçons d'intégrer les points de vue des parties prenantes et nous procédons à des examens réguliers des risques géographiques et des risques axés sur des enjeux.

Recours

Nous nous engageons à assurer la prévention, l'atténuation et la réparation des effets négatifs sur les droits de la personne, ou à coopérer dans le cadre de ces engagements. Nous cherchons à promouvoir l'atténuation et la correction des effets négatifs liés à McDonald's dans le cadre de nos relations commerciales avec nos partenaires commerciaux ou d'autres parties, ou à coopérer dans le cadre de ces engagements.

Notre entreprise

Les employés, les clients et d'autres intervenants peuvent exprimer des préoccupations liées aux droits de la personne par un certain nombre de voies différentes. Ils peuvent notamment communiquer avec les ressources humaines ou le Bureau de conformité mondial. Les violations présumées de cette politique peuvent également être signalées en communiquant avec la ligne d'intégrité commerciale de McDonald's.

Nos fournisseurs et partenaires

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place des mécanismes de requête efficaces pour les enjeux liés au milieu de travail. Notre ligne d'intégrité commerciale et les collègues de notre équipe de responsabilité en milieu de travail des fournisseurs (SWA)



sont à la disposition des fournisseurs et de leurs employés. Nous attendons de tous les restaurants qu'ils disposent d'un mécanisme de signalement qui permet aux personnes concernées d'exprimer des préoccupations.

Principes généraux

Nous évaluons périodiquement l'efficacité de nos canaux de requête et de plainte pour déceler les enjeux relatifs aux droits de la personne, et pour y remédier. Cela s'applique à tous les titulaires de droits, notamment les employés, les clients, les collectivités et autres.

Nous ne ferons pas obstacle aux procédures de requête de l'État qui sont associées à un employé ou à d'autres systèmes de requête; nous n'exigeons pas des employés ou d'autres personnes qu'ils renoncent à leur droit d'utiliser ces mécanismes externes pour exprimer des préoccupations à l'aide de nos processus de requête ou de recours.

Nous ne tolérerons aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne qui a exprimé une préoccupation concernant les droits de la personne ou le respect de la présente politique. Cela comprend les défenseurs des droits de la personne, qui doivent être libres de signaler et d'exprimer leurs préoccupations concernant notre comportement ou celui de nos partenaires commerciaux. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils prennent le même engagement.

Nous nous engagerons auprès des détenteurs de droits, en leur offrant un environnement sûr et propice à l'expression de leurs préoccupations auprès de McDonald's.

Gouvernance

Le comité du développement durable et de la responsabilité d'entreprise de notre conseil d'administration assure la surveillance des enjeux liés aux droits de la personne au sein du conseil d'administration. Les cadres délégués du groupe de travail sur les droits de la personne comprennent notre chef mondial Impact, notre chef mondial des Ressources humaines, notre chef mondial de la Chaîne d'approvisionnement et notre chef mondial du Contentieux. Ce groupe de direction relève directement de notre directeur général des droits de la personne et transmet des rapports au conseil d'administration et à ses comités, le cas échéant.

Les professionnels des droits de la personne au sein de l'équipe Impact mondiale gèrent cette politique et dirigent un groupe de travail interfonctionnel sur les droits de la personne.

Nous nous engageons à coopérer avec les parties prenantes afin de comprendre leurs points de vue, d'améliorer notre suivi, notre analyse ou notre remédiation des effets sur les droits de la personne, et de mieux comprendre comment faire évoluer nos actions en faveur de cette politique.



À l'avenir

Nous réexaminerons régulièrement notre approche du respect des droits de la personne. Nous allons déceler les possibilités de collaboration avec d'autres parties, notamment des entreprises partenaires, des organisations de la société civile et des autorités publiques, afin de contribuer à la résolution d'enjeux complexes.

Nous suivrons régulièrement les progrès de notre gestion des droits de la personne et en rendrons compte publiquement, y compris dans la mesure exigée par la loi.

Cette politique des droits de la personne s'inscrit dans le prolongement de nos engagements, de nos processus et de nos procédures existants.